

RCS : POINTE A PITRE

Code greffe : 9712

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de POINTE A PITRE atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2013 B 00800

Numéro SIREN : 794 441 766

Nom ou dénomination : AAD

Ce dépôt a été enregistré le 03/02/2022 sous le numéro de dépôt B2022/000645

Désignation de l'entreprise : <u>AAD</u>		Durée de l'exercice exprimée en nombre de mois* <u>12</u>		
Adresse de l'entreprise <u>C/C COMMERCIAL DESTRELLAND</u>		Durée de l'exercice précédent* <u>12</u>		
Numéro SIRET* <u>7 9 4 4 4 1 7 6 6 0 0 0 1 9</u>		Néant ☐ *		
		Exercice clos le, <u>30 06 2021</u>	N-1 <u>30 06 2020</u>	
		Brut <u>13 000 000</u>	Net <u>13 000 000</u>	
		Amortissements, provisions <u>20 229</u>	Net <u>12 979 771</u>	
Capital souscrit non appelé (I) AA				
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	Frais d'établissement * AB			
	Frais de développement * CX			
	Concessions, brevets et droits similaires AF	13 650	11 940	
	Fonds commercial (I) AH			
	Autres immobilisations incorporelles AJ			
	Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles AL			
	Terrains AN			
	Constructions AP			
	Installations techniques, matériel et outillage industriels AR	38 636	36 210	
	Autres immobilisations corporelles AT	213 025	164 217	
IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES (2)	Immobilisations en cours AV			
	Avances et acomptes AX			
	Participations évaluées selon la méthode de mise en équivalence CS			
	Autres participations CU			
	Créances rattachées à des participations BB			
	Autres titres immobilisés BD			
	Prêts BF			
	Autres immobilisations financières* BH	18 799	18 799	
	TOTAL (II) BJ	284 111	212 367	
	STOCKS *	Matières premières, approvisionnements BL	720	720
En cours de production de biens BN				
En cours de production de services BP				
Produits intermédiaires et finis BR				
Marchandises BT		112 433	4 433	
Avances et acomptes versés sur commandes BV				
Clients et comptes rattachés (3)* BX		97 832	4 761	
Autres créances (3) BZ		251 666	4 808	
Capital souscrit et appelé, non versé CB				
DIVERS		Valeurs mobilières de placement (dont actions propres :) CD		
	Disponibilités CF	319 785	319 785	
	Charges constatées d'avance (3)* CH	57 520	57 520	
	TOTAL (III) CJ	839 955	14 002	
	Frais d'émission d'emprunt à évaluer (IV) CW			
	Primes de remboursement des obligations (V) CM			
	Ecart de conversion actif* (VI) CN			
	TOTAL GÉNÉRAL (I à VI) CO	1 124 067	226 369	
	Renvois : (1) Dont droit au bail	(2) Part à moins d'un an des immobilisations financières nettes : CP	18 799	(3) Part à plus d'un an : CR
	Clause de réserve de propriété : *	Immobilisations :	Stocks :	Créances :

Désignation de l'entreprise : AAD

Néant ☐

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

					Exercice N		Exercice N-1	
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel (1)* (Dont versé : 10.....000.....)				DA	10 000	10 00	
	Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...				DB			
	Ecart de réévaluation (2)* (dont écart d'équivalence			EK	)	DC		
	Réserve légale (3)				DD	1 000	1 00	
	Réserves statutaires ou contractuelles				DE			
	Réserves réglementées (3)* (			Dont réserve spéciale des provisions pour fluctuation des cours	B1	)	DF	
	Autres réserves (			Dont réserve relative à l'achat d'oeuvres originales d'artistes vivants*	EJ	)	DG	305 433189 36
	Report à nouveau				DH			
	RÉSULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)				DI	100 250	116 06	
	Subventions d'investissement				DJ			
	Provisions réglementées *				DK			
	TOTAL (I)				DL	416 683	316 43	
Autres fonds propres	Produit des émissions de titres participatifs				DM			
	Avances conditionnées				DN			
	TOTAL (II)				DO			
Provisions pour risques et charges	Provisions pour risques				DP			
	Provisions pour charges				DQ			
	TOTAL (III)				DR			
DETTES (4)	Emprunts obligataires convertibles				DS			
	Autres emprunts obligataires				DT			
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (5)				DU	125 140	424 23	
	Emprunts et dettes financières divers (Dont emprunts participatifs			EI	)	DV	1 425	
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours				DW	17 874	53 378	
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés				DX	104 167	98 788	
	Dettes fiscales et sociales				DY	96 321	106 514	
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				DZ			
Autres dettes					EA	136 088	11 196	
	Produits constatés d'avance (4)				EB			
TOTAL (IV)				EC	481 015	694 115		
Ecart de conversion passif * (V)				ED				
TOTAL GÉNÉRAL (I à V)				EE	897 698	1 010 548		
RENOIS	(1)	Ecart de réévaluation incorporé au capital			1B			
	(2)	Dont	Réserve spéciale de réévaluation (1959)		1C			
			Ecart de réévaluation libre		1D			
			Réserve de réévaluation (1976)		1E			
	(3)	Dont réserve spéciale des plus-values à long terme *			EF			
	(4)	Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an			EG	481 015	606 341	
	(5)	Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP			EH		2 830	

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

Désignation de l'entreprise : AAD

CADRE A		IMMOBILISATIONS				Valeur brute des immobilisations au début de l'exercice		Augmentations	
						1		2	
						Consécutives à une réévaluation pratiquée au cours de l'exercice ou résultant d'une mise en équivalence		3	
								Acquisitions, créations, apports et virements de poste à poste	
INCORP.	Frais d'établissement et de développement					TOTAL I	CZ	D8	D9
	Autres postes d'immobilisations incorporelles					TOTAL II	KD	13 650	KE
CORPORELLES	Terrains						KG		KH
	Constructions	Sur sol propre	Dont Composants	L9			KJ		KK
		Sur sol d'autrui	Dont Composants	M1			KM		KN
		Installations générales, agencements et aménagements des constructions *			Dont Composants	M2	KP		KQ
		Installations techniques, matériel et outillage industriels			Dont Composants	M3	KS	36 686	KT
	Autres immobilisations corporelles	Installations générales, agencements aménagements divers *				KV	190 881	KW	
		Matériel de transport *				KY		KZ	
		Matériel de bureau et mobilier informatique				LB	20 264	LC	
		Emballages récupérables et divers *				LE		LF	
	Immobilisations corporelles en cours					LH		LI	
	Avances et acomptes					LK		LL	
	TOTAL III					LN	247 831	LO	
	FINANCIÈRES	Participations évaluées par mise en équivalence					8G		8M
		Autres participations					8U		8V
Autres titres immobilisés					IP		IR		
Prêts et autres immobilisations financières					IT	18 000	IU		
TOTAL IV					LQ	18 000	LR		
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV)					OG	279 481	OH		

CADRE B		IMMOBILISATIONS		Diminutions				Valeur brute des immobilisations à la fin de l'exercice		Réévaluation légale * ou évaluation par mise en équivalence	
				par virement de poste à poste		par cessions à des tiers ou mises hors service ou résultant d'une mise en équivalence				Valeur d'origine des immobilisations en fin d'exercice	
INCORP.	Frais d'établissement et de développement	TOTAL I	IN		CO		DØ		D7		
	Autres postes d'immobilisations incorporelles	TOTAL II	IO		LV		LW	13 650	IX	13 650	
CORPORELLES	Terrains		IP		LX		LY		LZ		
	Constructions	Sur sol propre	IQ		MA		MB		MC		
		Sur sol d'autrui	IR		MD		ME		MF		
		Inst. gales, agencts et am. des constructions	IS		MG		MH		MI		
	Installations techniques, matériel et outillage industriels		IT		MJ		MK	38 636	ML	38 636	
	Autres immobilisations corporelles	Inst. gales, agencts, aménagements divers	IU		MM		MN	193 041	MO	193 041	
		Matériel de transport	IV		MP		MQ		MR		
		Matériel de bureau et informatique, mobilier	IW		MS	1 838	MT	19 985	MU	19 985	
		Emballages récupérables et divers *	IX		MV		MW		MX		
	Immobilisations corporelles en cours		MY		MZ		NA		NB		
	Avances et acomptes		NC		ND		NE		NF		
	TOTAL III		IY		NG	1 838	NH	251 661	NI	251 661	
	FINANCIÈRES	Participations évaluées par mise en équivalence		IZ		ØU		M7		ØW	
		Autres participations		IØ		ØX		ØY		ØZ	
Autres titres immobilisés		I1		2B		2C		2D			
Prêts et autres immobilisations financières		I2		2E		2F	18 000	2G	18 000		
TOTAL IV		I3		NJ		NK	18 000	2H	18 000		
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV)		I4		ØK	1 838	ØL	283 312	ØM	283 312		

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

Exercice N, clos le : 3 0 0 6 2 0 2 1

Les entreprises ayant pratiqué la **réévaluation légale** de leurs **immobilisations amortissables** (art. 238 bis J du CGI) doivent joindre ce tableau à leur déclaration jusqu'à (et y compris) l'exercice au cours duquel la provision spéciale (col.6) devient nulle.

Désignation de l'entreprise : AAD

Néant ☒

CADRE A	Détermination du montant des écarts (col. 1 - col. 2) (1)		Utilisation de la marge supplémentaire d'amortissement			Montant de la provision spéciale la fin de l'exercice [(col. 1 - col.2) - col. 5 (5)]
	Augmentation du montant brut des immobilisations	Augmentation du montant des amortissements	Au cours de l'exercice		Montant cumulé à la fin de l'exercice (4)	
			Montant des suppléments d'amortissement (2) 3	Fraction résiduelle correspondant aux éléments cédés (3) 4		
	1	2			5	6
1 Concessions, brevets et droits similaires						
2 Fonds commercial						
3 Terrains						
4 Constructions						
5 Installations techniques mat. et out. industriels						
6 Autres immobilisations corporelles						
7 Immobilisations en cours						
8 Participations						
9 Autres titres immobilisés						
10 TOTAUX						

- (1) Les augmentations du montant brut et des amortissements à inscrire respectivement aux colonnes 1 et 2 sont celles qui ont été apportées au montant des immobilisations amortissables réévaluées dans les conditions définies à l'article 238 bis J du code général des impôts et figurant à l'actif de l'entreprise au début de l'exercice. Le montant des écarts est obtenu en soustrayant des montants portés colonne 1, ceux portés colonne 2.
- (2) Porter dans cette colonne le supplément de dotation de l'exercice aux comptes d'amortissement (compte de résultat) consécutif à la réévaluation.
- (3) Cette colonne ne concerne que les immobilisations réévaluées, cédées au cours de l'exercice. Il convient d'y reporter, l'année de la cession de l'élément, le solde non utilisé de la marge supplémentaire d'amortissement.
- (4) Ce montant comprend :
a) le montant total des sommes portées aux colonnes 3 et 4 ;
b) le montant cumulé à la fin de l'exercice précédent, dans la mesure où ce montant correspond à des éléments figurant à l'actif de l'entreprise au début de l'exercice.
- (5) Le montant total de la provision spéciale en fin d'exercice est à reporter au passif du bilan (tableau n°2051) à la ligne «Provisions réglementées».

CADRE B

DÉFICITS REPORTABLES AU 31 DÉCEMBRE 1976 IMPUTÉS SUR LA PROVISION SPÉCIALE AU POINT DE VUE FISCAL

- 1 - FRACTION INCLUSE DANS LA PROVISION SPÉCIALE AU DÉBUT DE L'EXERCICE
- 2 - FRACTION RATTACHÉE AU RÉSULTAT DE L'EXERCICE
- 3 - FRACTION INCLUSE DANS LA PROVISION SPÉCIALE EN FIN D'EXERCICE

-	
=	

Le cadre B est servi par les seules entreprises qui ont imputé leurs déficits fiscalement reportables au 31 décembre sur la provision spéciale.

Il est rappelé que cette imputation est purement fiscale et ne modifie pas les montants de la provision spéciale figurant au bilan : de même, les entreprises en cause continuent à réintégrer chaque année dans leur résultat comptable le supplément d'amortissement consécutif à la réévaluation.

Ligne 2, inscrire la partie de ce déficit incluse chaque année dans les montants portés aux colonnes 3 et 4 du cadre A. Cette partie est obtenue en multipliant les montants portés aux colonnes 3 et 4 par une fraction dont les éléments sont fixés au moment de l'imputation, le numérateur étant le montant du déficit imputé et le dénominateur celui de la provision.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

Désignation de l'entreprise : AAD

Néant ☐ *

SITUATIONS ET MOUVEMENTS DE L'EXERCICE DES AMORTISSEMENTS TECHNIQUES (OU VENANT EN DIMINUTION DE L'ACTIF)*									
IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES		Montant des amortissements au début de l'exercice		Augmentations : dotations de l'exercice		Diminutions : amortissements afférents aux éléments sortis de l'actif et reprises		Montant des amortissements à la fin de l'exercice	
Frais d'établissement et de développement	TOTAL I	CY		EL		EM		EN	
Autres immobilisations incorporelles	TOTAL II	PE	10 861	PF	1 078	PG		PH	11 940
Terrains		PI		PJ		PK		PL	
Constructions	Sur sol propre	PM		PN		PO		PQ	
	Sur sol d'autrui	PR		PS		PT		PU	
	Inst. générales, agencements et aménagement des constructions	PV		PW		PX		PY	
Installations techniques, matériel et outillage industriels		PZ	31 234	QA	4 975	QB		QC	36 210
Autres	Inst. générales, agencements, aménagement divers	QD	128 352	QE	17 350	QF		QG	145 703
immobilisations	Matériel de transport	QH		QI		QJ		QK	
corporelles	Matériel de bureau et informatique, mobilier	QL	20 264	QM	88	QN	1 838	QO	18 515
	Emballages récupérables et divers	QP		QR		QS		QT	
	TOTAL III	QU	179 851	QV	22 414	QW	1 838	QX	200 427
	TOTAL GÉNÉRAL (I+II+III)	ON	190 712	OP	23 492	OQ	1 838	OR	212 367

VENTILATION DES MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES									
Immobilisations amortissables	DOTATIONS			REPRISES			Mouvement net des amortissements à la fin de l'exercice		
	Colonne 1 Différentiel de durée et autres	Colonne 2 Mode dégressif	Colonne 3 Amortissement fiscal exceptionnel	Colonne 4 Différentiel de durée et autres	Colonne 5 Mode dégressif	Colonne 6 Amortissement fiscal exceptionnel			
Frais d'établissement TOTAL I	M9	N1	N2	N3	N4	N5	N6		
Autres immob. incorporelles TOTAL II	N7	N8	P6	P7	P8	P9	Q1		
Terrains	Q2	Q3	Q4	Q5	Q6	Q7	Q8		
Constructions	Sur sol propre	R1	R2	R3	R4	R5	R6		
	Sur sol d'autrui	R7	R8	R9	S1	S2	S3		
	Inst. gales, agenc. et am. des const.	S5	S6	S7	S8	S9	T1		
Inst. techniques mat. et outillage	T3	T4	T5	T6	T7	T8	T9		
Autres immobilisations corporelles	Inst. gales, agenc. am. divers	U1	U2	U3	U4	U5	U6		
	Matériel de transport	U8	U9	V1	V2	V3	V4		
	Mat. bureau et inform. mobilier	V6	V7	V8	V9	W1	W2		
	Emballages récup. et divers	W4	W5	W6	W7	W8	W9		
TOTAL III	X2	X3	X4	X5	X6	X7	X8		
Frais d'acquisition de titres de participations TOTAL IV	NL			NM			NO		
Total général (I+II+III+IV)	NP	NQ	NR	NS	NT	NU	NV		
Total général non ventilé NP + NQ + NR	NW		Total général non ventilé (NS + NT + NU)	NY		Total général non ventilé (NW - NY)	NZ		

MOUVEMENTS DE L'EXERCICE AFFECTANT LES CHARGES RÉPARTIES SUR PLUSIEURS EXERCICES *		Montant net au début de l'exercice	Augmentations	Dotations de l'exercice aux amortissements	Montant net à la fin de l'exercice
Frais d'émission d'emprunt à étaler				Z9	Z8
Primes de remboursement des obligations				SP	SR

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

Désignation de l'entreprise : AADNéant ☐ *

Nature des provisions		Montant au début de l'exercice 1		AUGMENTATIONS : Dotations de l'exercice 2		DIMINUTIONS : Reprises de l'exercice 3		Montant à la fin de l'exercice 4		
		1		2		3		4		
Provisions réglementées	Provisions pour reconstitution des gisements miniers et pétroliers *	3T		TA		TB		TC		
	Provisions pour investissement (art. 237 bis A-II)*	3U		TD		TE		TF		
	Provisions pour hausse des prix (1)*	3V		TG		TH		TI		
	Amortissements dérogatoires	3X		TM		TN		TO		
	Dont majorations exceptionnelles de 30 %	D3		D4		D5		D6		
	Provisions pour prêts d'installation (art. 39 quinquies H du CGI)	IJ		IK		IL		IM		
	Autres provisions réglementées (1)	3Y		TP		TQ		TR		
	TOTAL I	3Z		TS		TT		TU		
Provisions pour risques et charges	Provisions pour litiges	4A		4B		4C		4D		
	Provisions pour garanties données aux clients	4E		4F		4G		4H		
	Provisions pour pertes sur marchés à terme	4J		4K		4L		4M		
	Provisions pour amendes et pénalités	4N		4P		4R		4S		
	Provisions pour pertes de change	4T		4U		4V		4W		
	Provisions pour pensions et obligations similaires	4X		4Y		4Z		5A		
	Provisions pour impôts (1)	5B		5C		5D		5E		
	Provisions pour renouvellement des immobilisations *	5F		5H		5J		5K		
	Provisions pour gros entretien et grandes révisions	EO		EP		EQ		ER		
	Provisions pour charges sociales et fiscales sur congés à payer *	5R		5S		5T		5U		
	Autres provisions pour risques et charges (1)	5V		5W		5X		5Y		
	TOTAL II	5Z		TV		TW		TX		
	Provisions pour dépréciation	sur immobilisations	- incorporelles	6A		6B		6C		6D
- corporelles			6E		6F		6G		6H	
- titres mis en équivalence			02		03		04		05	
- titres de participation			9U		9V		9W		9X	
- autres immobilisations financières(1)*			06		07		08		09	
Sur stocks et en cours		6N	3 139	6P	18 843	6R	17 549	6S	4 433	
Sur comptes clients		0T	1 018	6U	4 761	6V	1 018	6W	4 761	
Autres provisions pour dépréciation (1) *		6X	1 121	6Y	4 808	6Z	1 121	7A	4 808	
TOTAL III		7B	5 277	TY	28 412	TZ	19 687	UA	14 002	
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III)		7C	5 277	UB	28 412	UC	19 687	UD	14 002	
Dont dotations et reprises		- d'exploitation		UE	6 430	UF	1 216			
		- financières		UG		UH				
		- exceptionnelles		UJ	4 433	UK				
Titres mis en équivalence : montant de la dépréciation à la clôture de l'exercice calculé selon les règles prévues à l'article 39-1-5e du C.G.I.								10		
(1) à détailler sur feuillet séparé selon l'année de constitution de la provision ou selon l'objet de la provision.										
NOTA : Les charges à payer ne doivent pas être mentionnées sur ce tableau mais être ventilées sur l'état détaillé des charges à payer dont la production est prévue par l'article 38 II de l'annexe III au C.G.I.										

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n°2032

ANNEXE DÉCLARATION 2056

Désignation de l'entreprise : AAD

30/06/2021

[illegible]

Désignation de l'entreprise : AAD

CADRE A		ÉTAT DES CRÉANCES		Montant brut 1		A 1 an au plus 2		A plus d'un an 3			
DE L'ACTIF IMMOBILISÉ	Créances rattachées à des participations	UL		UM		UN					
	Prêts (1) (2)	UP		UR		US					
	Autres immobilisations financières	UT	18 799	UV	18 799	UW					
DE L'ACTIF CIRCULANT	Clients douteux ou litigieux	VA									
	Autres créances clients	UX	97 832		97 832						
	Créance représentative de titres prêtés ou remis en garantie * (Provision pour dépréciation antérieurement constituée * UO)	ZI									
	Personnel et comptes rattachés	UY	2 106		2 106						
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux	UZ									
	Etat et autres collectivités publiques	Impôts sur les bénéfices	VM								
		Taxe sur la valeur ajoutée	VB	22 061		22 061					
		Autres impôts, taxes et versements assimilés	VN								
		Divers	VP	1 950		1 950					
	Groupe et associés (2)	VC									
	Débiteurs divers (dont créances relatives à des opérations de pension de titres)	VR	225 549		225 549						
	Charges constatées d'avance	VS	57 520		57 520						
	TOTAUX		VT	425 817	VU	425 817	VV				
	RENOIS	(1) Montant des - Prêts accordés en cours d'exercice	VD								
- Remboursements obtenus en cours d'exercice		VE									
(2) Prêts et avances consentis aux associés (personnes physiques)		VF									
CADRE B		ÉTAT DES DETTES		Montant brut 1		A 1 an au plus 2		A plus d'1 an et 5 ans au plus 3		A plus de 5 ans 4	
Emprunts obligataires convertibles (1)		7Y									
Autres emprunts obligataires (1)		7Z									
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (1)	à 1 an maximum à l'origine	VG	37 367		37 367						
	à plus de 1 an à l'origine	VH	87 773		87 773						
Emprunts et dettes financières divers (1) (2)		8A									
Fournisseurs et comptes rattachés		8B	104 167		104 167						
Personnel et comptes rattachés		8C	32 457		32 457						
Sécurité sociale et autres organismes sociaux		8D	22 526		22 526						
Etat et autres collectivités publiques	Impôts sur les bénéfices	8E	18 829		18 829						
	Taxe sur la valeur ajoutée	VW	19 942		19 942						
	Obligations cautionnées	VX									
	Autres impôts, taxes et assimilés	VQ	2 566		2 566						
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		8J									
Groupe et associés (2)		VI	1 425		1 425						
Autres dettes (dont dettes relatives à des opérations de pension de titres)		8K	136 088		136 088						
Dettes représentatives de titres empruntés ou remis en garantie *		ZZ									
Produits constatés d'avance		8L									
TOTAUX		VY	463 141	VZ	463 141						
RENOIS	(1) Emprunts souscrits en cours d'exercice	VJ	40 000	(2) Montant des divers emprunts et dettes contrac- tés auprès des associés personnes physiques	VL						
	Emprunts remboursés en cours d'exercice	VK	68 428	* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032							

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

Désignation de l'entreprise : AAD

Néant ☐ *

Exercice N, clos le :

3 0 0 6 2 0 2 1

I. RÉINTEGRATIONS

BÉNÉFICE COMPTABLE DE L'EXERCICE

Charges non admises en déduction du résultat fiscal	Rémunération du travail de l'exploitant (entreprises IR) ou des associés de sociétés				WA	100 250	
	Avantages personnels non déductibles * (sauf amortissements à porter ligne ci-dessous)	WD	Amortissements excédentaires (art. 39-4 du CGI) et autres amortissements non déductibles	WE	XE	535	
	Autres charges et dépenses somptuaires (art. 39-4 du C.G.I.)	WF	Taxe sur les véhicules des sociétés (entreprise à l'IS)	WG		535	
	Fraction des loyers à réintégrer dans le cadre d'un crédit bail immobilier et de levée d'option	RA	(Part des loyers dispensée de réintégration (art. 239 sexies D)	RB			
	Provisions et charges à payer non déductibles (cf. tableau 2058-B, cadre III)	WI	Charges à payer liées à des états et territoires non coopératifs non déductibles (cf. 2067-BIS)	XX	XW		
	Amendes et pénalités	WJ	Charges financières (art. 39-1-3° et 212 bis)	XZ			
	Réintégrations prévues à l'article 155 du CGI*				XY		
	Impôt sur les sociétés (cf. page 9 de la notice 2032)				Y7	28 553	
Quote-part	Bénéfices réalisés par une société de personnes ou un G.I.E.	WL	Résultats bénéficiaires visés à l'article 209 B du CGI	L7	K7		
Régimes d'imposition particuliers et impositions différées	Moins-values nettes à long terme		- imposées au taux de 15 % ou de 19 % (12.8 % pour les entreprises à l'IR) - imposées au taux de 0 %		I8		
	Fraction imposable des plus-values réalisées au cours d'exercices antérieurs *		- Plus-values nettes à court terme - Plus-values soumises au régime des fusions		WN		
	Ecart de valeurs liquidatives sur OPCVM * (entreprises à l'IS)				XR		
	Réintégrations diverses à détailler sur feuillet séparé DONT *		Intérêts excédentaires (art. 39-1-3e et 212 du C.G.I.)	SU	Zones d'entreprises * (activité exonérée)	SW	909
		Déficits étrangers antérieurement déduit par les PME (Art.209C)	SX	Quote-part de 12 % des plus-values à taux zéro	M8		
Réintégration des charges affectées aux activités éligibles au régime de taxation au tonnage						Y1	
Résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage						Y3	
TOTAL I						WR	130 247

II. DÉDUCTIONS

PERTE COMPTABLE DE L'EXERCICE

Quote-part dans les pertes subies par une société de personnes ou un G.I.E *						WT		
Prov. et charges à payer non déduc., antér. taxées et réinté. ds les résultats comptables de l'exerc. (cf. tableau 2058-B, cadre III)						WU		
Régimes d'imposition particuliers et impositions différées	Plus-values nettes à long terme		- imposées au taux de 15 % (12.8 % pour les entreprises soumises à l'IR) - imposées aux taux de 0 % (8% pour les exercices ouverts avant le 01 01 2007) - imposées aux taux de 19 % - imputées sur les moins-values nettes à long terme antérieures - imputées sur les déficits antérieurs		WH			
	Autres plus-values imposées au taux de 19 %				WP			
	Fraction des plus-values nettes à court terme de l'exercice dont l'imposition est différée*				WW			
	Régime des sociétés mères et des filiales *		(Quote-part de frais et charges restant imposable à déduire des produits nets de participations		2A	XA		
Produit net des actions et parts d'intérêts :								
Produits de participations inéligibles au régime des sociétés mères déductibles à hauteur de 99 % (art. 223 B du CGI)						ZX		
Mesures d'incitation	Déduction autorisée au titre des investissements réalisés dans les collectivités d'Outre-mer*.						ZY	
	Majoration d'amortissement *						XD	
	Entreprises nouvelles (reprise d'entreprises en difficultés 44 septies)	K9	Entreprises nouvelles 44 sexies	L2	Jeunes entreprises innovantes (art. 44 sexies A)	L5	XF	
	Zone franche urbaine - TE (art. 44 octies et octies A)	OV	Sociétés d'investissements immobiliers cotées (art. 208C)	K3	Zone de restructuration de la défense (art.44 terdecies)	PA		
Bassin urbain à dynamiser (art.44 sexdecies)	PP	Bassin d'emploi à redynamiser (art. 44 duodécies)	IF	Z. franche d'activité NG (art. 44 quaterdecies)	XC			
		Zone de développement prioritaire (art. 44 Septdecies)	PB	Z. de revitalisation rurale (art. 44 quinquedecies)	PC			
Ecart de valeurs liquidatives sur OPCVM * (entreprises à l'IS)						XS		
Dédutions diverses à détailler sur feuillet séparé (EXT 2)		Dont déduction exceptionnelle (art.39 decies)	X9	Créance déduite par le report en arrière du déficit	ZI			
Déduction des produits affectés aux activités éligibles au régime de la taxation au tonnage						Y2		
TOTAL II						XH	10 573	
Résultat fiscal avant imputation des déficits reportables				bénéfice (I moins II)	XI	119 674		
Déficit de l'exercice reporté en arrière (entreprises à l'IS)*				déficit (II moins I)	ZL			
Déficits antérieurs imputés sur les résultats de l'exercice (entreprises à l'IS)*					XL			
RÉSULTAT FISCAL BÉNÉFICE (ligne XN) ou DÉFICIT reportable en avant (ligne XO)					XN	119 674		
					XO			

30/06/202:

ENTREPRISE ON DEMAND MASTER

Désignation de l'entreprise : AAD

Néant ☐ *

I. SUIVI DES DÉFICITS

Déficits restant à reporter au titre de l'exercice précédent (1)	K4	
Déficits transférés de plein droit (art. 209-II-2 du CGI)	K4bis	
Nombre d'opérations sur l'exercice	K4ter	
Déficits imputés (total des lignes XB et XL du tableau 2058-A)	K5	
Déficits reportables (différence K4 + K4bis - K5)	K6	
Déficits de l'exercice (Tableau 2058A, ligne XO)	YJ	
Total des déficits restant à reporter (somme K6 + YJ)	YK	

II. INDEMNITÉS POUR CONGÉS A PAYER, CHARGES SOCIALES ET FISCALES CORRESPONDANTES

Montant déductible correspondant aux droits acquis par les salariés pour les entreprises placées sous le régime de l'article 39-1. 1e bis Al. 1er du CGI, dotations de l'exercice	ZT	23 511
---	----	--------

III. PROVISIONS ET CHARGES A PAYER, NON DÉDUCTIBLES POUR L'ASSIETTE DE L'IMPÔT

(à détailler, sur feuillet séparé)	Dotations de l'exercice		Reprises sur l'exercice	
Indemnités pour congés à payer, charges sociales et fiscales correspondantes non déductibles pour les entreprises placées sous le régime de l'article 39-1. 1e bis Al. 2 du CGI *	ZV		ZW	
Provisions pour risques et charges *				
	8X		8Y	
	8Z		9A	
	9B		9C	
Provisions pour dépréciation *				
	9D		9E	
	9F		9G	
	9H		9J	
Charges à payer				
	9K		9L	
	9M		9N	
	9P		9R	
	9S		9T	
TOTAUX (YN = ZV à 9S) et (YO = ZW à 9T)	YN		YO	
à reporter au tableau 2058-A :		↓ ligne WI		↓ ligne WU

CONSÉQUENCES DE LA MÉTHODE PAR COMPOSANTS (art. 237 septies du CGI)

Montant de la réintégration ou de la déduction	Montant au début de l'exercice	Imputations	Montant net à la fin de l'exercice
	LI		

(1) Cette case correspond au montant porté sur la ligne YK du tableau 2058 B déposé au titre de l'exercice précédent.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

11

TABLEAU D'AFFECTATION DU RÉSULTAT
ET RENSEIGNEMENTS DIVERS

Désignation de l'entreprise : <u>AAD</u>										Neant ☐ *					
ORIGINES	Report à nouveau figurant au bilan de l'exercice antérieur à celui pour lequel la déclaration est établie	0C		AFFECTATIONS	Affectations aux réserves	- Réserves légales	ZB								
	Résultat de l'exercice précédant celui pour lequel la déclaration est établie	0D	116 068		Dividendes	- Autres réserves	ZD	232 241							
	Prélèvements sur les réserves	0E			Autres répartitions		ZE								
					Report à nouveau		ZF								
	TOTAL I	0F	116 068		(NB : le total I doit nécessairement être égal au total II)	TOTAL II	ZH	116 068							
RENSEIGNEMENTS DIVERS															
Exercice N :															
Exercice N-1 :															
ENGAGEMENTS	- Engagements de crédit-bail mobilier (précisez le prix de revient des biens pris en crédit-bail) J7										YQ				
	- Engagements de crédit-bail immobilier										YR				
	- Effets portés à l'escompte et non échus										YS				
DETAIL DES POSTES AUTRES ACHATS ET CHARGES EXTERNNES	- Sous-traitance										YT	653	654		
	- Locations, charges locatives (dont montant des loyers des biens pris en location pour une durée > 6 mois) J8										XQ	127 340	109 184		
	- Personnel extérieur à l'entreprise										YU	3 865			
	- Rémunérations d'intermédiaires et honoraires (hors retrocessions)										SS	79 336	47 777		
	- Retrocessions d'honoraires, commissions et courtages										VV	70	56		
	- Autres comptes (dont cotisations versées aux organisations syndicales et professionnelles) ES										ST	106 738	140 746		
	Total du poste correspondant à la ligne FW du tableau n° 2052										ZJ	318 001	298 418		
IMPÔTS ET TAXES	- Taxe professionnelle *, CFE, CVAE										YW	257	257		
	- Autres impôts, taxes et versements assimilés ZS										9Z	4 784	5 123		
	Total du compte correspondant à la ligne FX du tableau n° 2052										YX	5 041	5 380		
TVA	- Montant de la T.V.A. collectée (dont taxe intérieure sur les produits pétroliers)										YY	133 202	91 770		
	- Montant de la T.V.A. déductible comptabilisée au cours de l'exercice au titre des biens et services ne constituant pas des immobilisations										YZ	72 013	50 644		
DIVERS	- Montant brut des salaires (cf. dernière déclaration annuelle souscrite au titre des salaires DADS de 2020)*										0B	192 030			
	- Montant de la plus-value constatée en franchise d'impôt lors de la première option pour le régime simplifié d'imposition *										0S				
	- Taux d'intérêt le plus élevé servi aux associés à raison des sommes mises à la disposition de la société *										ZK		%		
	- Numéro de centre de gestion agréé * XP										- Filiales et participations : (Liste au 2059-G prévu par art.38 II de l'ann. III au C.G.I.) Si oui cocher 1 Sinon 0 ZR 0				
RÉGIME DE GROUPE*	- Aides perçues ayant donné droit à la réduction d'impôt prévue au 4 de l'article 238 bis du CGI pour l'entreprise donatrice										RG				
	- Montant de l'investissement reçu qui a donné lieu à amortissement exceptionnel chez l'entreprise investisseur dans le cadre de l'article 217 octies du CGI										RH				
	Société : résultat comme si elle n'avait jamais été membre du groupe. JA										Plus-values à 15 %	JK			
											Plus-values à 19 %	JM			
	Groupe : résultat d'ensemble. JD										Plus-values à 15 %	JN			
										Plus-values à 19 %	JP				
Si vous relevez du régime de groupe : indiquer 1 si société mère, 2 si société filiale JH										N° SIRET de la société mère du groupe JJ					

(1) Ce cadre est destiné à faire apparaître l'origine et le montant des sommes distribuées ou mises en réserve au cours de l'exercice dont les résultats font l'objet de la déclaration. Il ne concerne donc pas, en principe, les résultats de cet exercice mais ceux des exercices antérieurs, qu'ils aient ou non déjà fait l'objet d'une précédente affectation.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032 (et dans la notice 2058-NOT pour le régime de groupe)

Désignation de l'entreprise : AAD Néant ☐ *

A - DÉTERMINATION DE LA VALEUR RÉSIDUELLE

Nature et date d'acquisition des éléments cédés *		Valeur d'origine *	Valeur nette réévaluée *	Amortissements pratiqués en franchise d'impôt	Autres amortissements *	Valeur résiduelle
①		②	③	④	⑤	⑥
I - Immobilisations *	1 HP PORT PROBOOK 4	1 103		1 103		
	2 HP PROBOOK 450 I3	735		735		
	3					
	4					
	5					
	6					
	7					
	8					
	9					
	10					
	11					
	12					

B - PLUS-VALUES, MOINS-VALUES

Prix de vente		Montant global de la plus-value ou de la moins-value	Court terme	Long terme			Plus-values taxables à 19 % (1)
⑦		⑧	⑨	⑩			⑪
				19 %	15 % ou 12,8 %	0 %	
I - Immobilisations *	1						
	2						
	3						
	4						
	5						
	6						
	7						
	8						
	9						
	10						
	11						
	12						
II - Autres éléments	13	Fraction résiduelle de la provision spéciale de réévaluation afférente aux éléments cédés	+				
	14	Amortissements irrégulièrement différés se rapportant aux éléments cédés	+				
	15	Amortissements afférents aux éléments cédés mais exclus des charges déductibles par une disposition légale	+				
	16	Amortissements non pratiqués en comptabilité et correspondant à la déduction fiscale pour investissement, définie par les lois de 1966, 1968 et 1975, effectivement utilisée	+				
	17	Provisions pour dépréciation des titres relevant du régime des plus ou moins-values à long terme devenues sans objet au cours de l'exercice					
	18	Dotations de l'exercice aux comptes de provisions pour dépréciation des titres relevant du régime des plus ou moins-values à long terme					
	19	Divers (détail à donner sur une note annexe)*					
	C ADRI A plus ou moins-value nette à court terme (total algébrique des lignes 1 à 19 de la colonne ⑨)						
	C ADRI B plus ou moins-value nette à long terme (total algébrique des lignes 1 à 19 de la colonne ⑩)						
C ADRI C autres plus-values taxable à 19 % ⑪							

(A) (B) (C)
(ventilation par taux)

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

(1) Ces plus-values sont imposables au taux de 19 % en application des articles 238 bis JA, 208 C et 210 E du CGI.

Néant ☒

A ÉLÉMENTS ASSUJETTIS AU RÉGIME FISCAL DES PLUS-VALUES A COURT TERME

Origine		Montant net des plus-values réalisées*	Montant antérieurement réintégré	Montant compris dans le résultat de l'exercice	Montant restant à réintégrer	
Plus-values réalisées au cours de l'exercice	Imposition répartie					
	sur 3 ans (entreprises à l'IR)					
	sur 10 ans					
	sur une durée différente (art.39 quaterdecies 1 ter et 1 quater CGI)					
	TOTAL 1					
Plus-values réalisées au cours des exercices antérieurs	Imposition répartie	Montant net des plus-values réalisées à l'origine	Montant anté- rieurement réintégré	Montant rapporté au résultat de l'exercice	Montant restant à réintégrer	
	sur 3 ans au titre de	N-1				
		N-2				
	Sur 10 ans ou sur une durée différente (art. 39 quaterdecies 1ter et 1 quater du CGI) (à préciser) au titre de :	N-1				
		N-2				
		N-3				
		N-4				
		N-5				
		N-6				
		N-7				
		N-8				
		N-9				
		TOTAL 2				

B PLUS-VALUES RÉINTÉGRÉES DANS LES RÉSULTATS DES SOCIÉTÉS BÉNÉFICIAIRES DES APPORTS

Cette rubrique ne comprend pas les plus-values afférentes aux biens non amortissables ou taxées lors des opérations de fusion ou d'apport.

☐ Plus-values de fusion, d'apport partiel ou de scission
(personnes morales soumises à l'impôt sur les sociétés seulement)☐ Plus-values d'apport à une société d'une activité professionnelle exercée à titre individuel (toutes sociétés)

Origine des plus-values et date des fusions ou des apports	Montant net des plus-values réalisées à l'origine	Montant antérieurement réintégré	Montant rapporté au résultat de l'exercice	Montant restant à réintégrer
TOTAL				

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Désignation de l'entreprise : AADNéant ☒ *

- ① Entreprises soumises à l'impôt sur les sociétés
② Entreprises soumises à l'impôt sur le revenu

Rappel de la plus ou moins-value de l'exercice relevant du taux de 15% ① ou 12,8 % ②.	
Gains nets retirés de la cession de titres de sociétés à prépondérance immobilières non cotées exclus du régime du long terme (art. 219 I a sexies-0 bis du CGI) ① *	
Gains nets retirés de la cession de certains titres dont le prix de revient est supérieur à 22,8 M€ (art. 219 I a sexies-0 du CGI) ① *	

I - SUIVI DES MOINS-VALUES DES ENTREPRISES SOUMISES À L'IMPÔT SUR LE REVENU

Origine	Moins-values à 12,8 %	Imputations sur les plus-values à long terme de l'exercice imposables à 12,8 %	Solde des moins-values à 12,8 %
①	②	③	④
Moins-values nettes N			
N-1			
N-2			
Moins-values nettes à long terme subies au cours des dix exercices antérieurs (montants restant à déduire à la clôture du dernier exercice)	N-3		
N-4			
N-5			
N-6			
N-7			
N-8			
N-9			
N-10			

II - SUIVI DES MOINS-VALUES À LONG TERME DES ENTREPRISES SOUMISES À L'IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS *

Origine	Moins-values			Imputations sur les plus-values à long terme	Imputations sur le résultat de l'exercice	Solde des moins-values à reporter col. 7 = 2+3+4-5-6
	À 19 %, 16,5 % (1) ou à 15 %	À 19% ou 15 % imputables sur le résultat de l'exercice (article 219 I-a sexies-0 du CGI)	À 19% ou 15 % imputables sur le résultat de l'exercice (article 219 I-a sexies-0 bis du CGI)	À 15 % ou à 16,5 % (1)		
①	②	③	④	⑤	⑥	⑦
Moins-values nettes N						
N-1						
N-2						
Moins-values nettes à long terme subies au cours des dix exercices antérieurs (montants restant à déduire à la clôture du dernier exercice)	N-3					
N-4						
N-5						
N-6						
N-7						
N-8						
N-9						
N-10						

(1) Les plus-values et les moins-values à long terme afférentes aux titres de SPI cotées imposables à l'impôt sur les sociétés relèvent du taux de 16,5 % (article 219 I a du CGI), pour les exercices ouverts à compter du 31 décembre 2007.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

(personnes morales soumises à l'impôt sur les sociétés seulement)*

Désignation de l'entreprise : AAD Néant ☒

I	SITUATION DU COMPTE AFFECTÉ A L'ENREGISTREMENT DE LA RÉSERVE SPÉCIALE POUR L'EXERCICE N					
		Sous-comptes de la réserve spéciale des plus-values à long terme				
		taxées à 10 %	taxées à 15 %	taxées à 18 %	taxées à 19 %	taxées à 25 %
Montant de la réserve spéciale à la clôture de l'exercice précédent (N-1)		1				
Réserves figurant au bilan des sociétés absorbées au cours de l'exercice		2				
TOTAL (lignes 1 et 2)		3				
Prélèvements opérés	- donnant lieu à complément d'impôt sur les sociétés	4				
	- ne donnant pas lieu à complément d'impôt sur les sociétés	5				
TOTAL (lignes 4 et 5)		6				
Montant de la réserve spéciale à la clôture de l'exercice (ligne 3 - ligne 6)		7				

II RÉSERVE SPÉCIALE DES PROVISIONS POUR FLUCTUATION DES COURS * (5e, 6e, e alinéas de l'art. 3 -1-5e du CGI)				
montant de la réserve à l'ouverture de l'exercice ①	réserve figurant au bilan des sociétés absorbées au cours de l'année ②	montants prélevés sur la réserve		montant de la réserve à la clôture de l'exercice ⑤
		donnant lieu à complément d'impôt ③	ne donnant pas lieu à complément d'impôt ④	

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

EXEMPLAIRE À CONSERVER PAR LE DECLARANT

Formulaire obligatoire (art. 53 A
du Code Général des Impôts)

16

Désignation de l'entreprise : AAD				Néant ☐	
Exercice ouvert le : 01/07/2020		et clos le : 30/06/2021		Durée en nombre de mois 1 2	
DECLARATION DES EFFECTIFS					
Effectif moyen du personnel * :				YP	8
dont apprentis				YF	3
dont handicapés				YG	
Effectifs affectés à l'activité artisanale				RL	
CALCUL DE LA VALEUR AJOUTEE					
I- Chiffre d'affaires de référence CVAE					
Ventes de produits fabriqués, prestations de services et marchandises				OA	1 105 019
Redevances pour concessions, brevets, licences et assimilées				OK	
Plus-values de cession d'immobilisations corporelles ou incorporelles si rattachées à une activité normale et courante				OL	
Refacturations de frais inscrites au compte de transfert de charges				OT	
TOTAL 1				OX	1 105 019
II- Autres produits à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée					
Autres produits de gestion courante (hors quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun)				OH	6 210
Production immobilisée à hauteur des seules charges déductibles ayant concouru à sa formation				OE	
Subventions d'exploitation reçues				OF	10 895
Variation positive des stocks				OD	
Transferts de charges déductibles de la valeur ajoutée				OI	3 788
Rentrées sur créances amorties lorsqu'elles se rapportent au résultat d'exploitation				XT	
TOTAL 2				OM	20 894
III- Charges à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée (1)					
Achats				ON	332 872
Variation négative des stocks				OQ	413
Services extérieurs, à l'exception des loyers et des redevances				OR	201 783
Loyers et redevances, à l'exception de ceux afférents à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois				OS	85 019
Taxes déductibles de la valeur ajoutée				OZ	
Autres charges de gestion courante (hors quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun)				OW	42 712
Charges déductibles de la valeur ajoutée afférente à la production immobilisée déclarée				OU	
Fraction déductible de la valeur ajoutée des dotations aux amortissements afférentes à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois				O9	
Moins-values de cession d'immobilisations corporelles ou incorporelles si rattachées à une activité normale et courante				OY	
TOTAL 3				OJ	662 798
IV- Valeur ajoutée produite					
Calcul de la valeur ajoutée (total 1 + total 2 - total 3)				OG	463 114
V- Cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises					
Valeur ajoutée assujettie à la CVAE (à reporter sur les formulaires n°s 1330-CVAE pour les multi-établissements et sur les formulaires n°s 1329-AC et 1329-DEF. Si la VA calculée est négative, il convient de reporter un montant égal à 0 au cadre C des formulaires n°s 1329-AC et 1329-DEF).				SA	463 114
Cadre réservé au mono-établissement au sens de la CVAE					
Si vous êtes assujettis à la CVAE et mono-établissement au sens de la CVAE (cf. la notice du formulaire n° 1330-CVAE-SD), veuillez compléter le cadre ci-dessous et la case 117, vous serez alors dispensés du dépôt du formulaire n° 1330-CVAE-SD					
Mono établissement au sens de la CVAE, cocher la case		EV	x		
Chiffre d'affaires de référence CVAE (report de la ligne OX, le cas échéant ajusté à 12 mois)		GX	1 105 019	Effectifs au sens de la CVAE * EY 0	
Chiffre d'affaires du groupe économique (art. 223 A du CGI)		HX			
Période de référence		GY	01/07/2020	GZ 30/06/2021	
Date de cessation		HR			

(1) Attention, il ne doit pas être tenu compte dans les lignes 121 à 148 des charges déductibles de la valeur ajoutée, afférentes à la production immobilisée déclarée ligne 143, portées en ligne 128.

* Des explications concernant ces cases sont données dans la notice n° 1330-CVAE-SD § Répartition des salariés et dans la notice n° 2033-NOT-SD § Cotisation foncière des entreprises : qualification des effectifs.

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait
détenant directement au moins 10 % du capital de la société)

N° de dépôt



(1)

Néant ☐

EXERCICE CLOS LE

3 0 0 6 2 0 2 1

N° SIRET

7 9 4 4 4 1 7 6 6 0 0 0 1

DÉNOMINATION DE L'ENTREPRISE

AAD

ADRESSE (voie)

C/C COMMERCIAL DESTRELLAND LOCAL N-303-304

CODE POSTAL

97122

VILLE

BAIE MAHAULT

Nombre total d'associés ou actionnaires personnes morales de l'entreprise

P1

1

Nombre total de parts ou d'actions correspondantes

P3

1 0 0

Nombre total d'associés ou actionnaires personnes physiques de l'entreprise

P2

Nombre total de parts ou d'actions correspondantes

P4

I - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES MORALES :

Forme juridique

Dénomination

HEDONISTE

N° SIREN (si société établie en France)

% de détention

100.00

Nb de parts ou actions

1 000

Adresse :

N°

42

Voie

RUE FERDINAND FOREST

Code postal

97122

Commune

BAIE MAHAULT

Pays

Forme juridique

Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)

% de détention

Nb de parts ou actions

Adresse :

N°

Voie

Code postal

Commune

Pays

Forme juridique

Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)

% de détention

Nb de parts ou actions

Adresse :

N°

Voie

Code postal

Commune

Pays

Forme juridique

Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)

% de détention

Nb de parts ou actions

Adresse :

N°

Voie

Code postal

Commune

Pays

II - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES PHYSIQUES :

Titre (2)

Nom patronymique

Prénom(s)

Nom marital

% de détention

Nb de parts ou actions

Naissance :

Date

N° Département

Commune

Pays

Adresse :

N°

Voie

Code postal

Commune

Pays

Titre (2)

Nom patronymique

Prénom(s)

Nom marital

% de détention

Nb de parts ou actions

Naissance :

Date

N° Département

Commune

Pays

Adresse :

N°

Voie

Code postal

Commune

Pays

(1) Lorsque le nombre d'associés excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numérotter chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.

(2) Indiquer : M pour Monsieur, MME pour Madame, MLE pour Mademoiselle.

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2032.

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait
dont la société détient directement au moins 10 % du capital)



(1)

Néant ☒ *

N° de dépôt

EXERCICE CLOS LE

3 0 0 6 2 0 2 1

N° SIRET

7 9 4 4 4 1 7 6 6 0 0 0 1 9

DÉNOMINATION DE L'ENTREPRISE

AAD

ADRESSE (voie)

C/C COMMERCIAL DESTRELLAND LOCAL N-303-304

CODE POSTAL

97122

VILLE

BAIE MAHAULT

NOMBRE TOTAL DE FILIALES DÉTENUES PAR L'ENTREPRISE

P5

Forme juridique

Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)

% de détention

Adresse :

N°

Voie

Code postal

Commune

Pays

Forme juridique

Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)

% de détention

Adresse :

N°

Voie

Code postal

Commune

Pays

Forme juridique

Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)

% de détention

Adresse :

N°

Voie

Code postal

Commune

Pays

Forme juridique

Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)

% de détention

Adresse :

N°

Voie

Code postal

Commune

Pays

Forme juridique

Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)

% de détention

Adresse :

N°

Voie

Code postal

Commune

Pays

Forme juridique

Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)

% de détention

Adresse :

N°

Voie

Code postal

Commune

Pays

Forme juridique

Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)

% de détention

Adresse :

N°

Voie

Code postal

Commune

Pays

Forme juridique

Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)

% de détention

Adresse :

N°

Voie

Code postal

Commune

Pays

(1) Lorsque le nombre de filiales excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numéroté chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.
* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2032.

IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS

Attestation de Conformité N° 2065-SD
le présent le 21 Décembre 2021
Page 1

Exercice ouvert le	01072020	et clos le	30062021	Régime simplifié d'imposition	
Déclaration souscrite pour le résultat d'ensemble du groupe				Régime réel normal	X
Si PME innovantes, cocher la case ci-contre					
Si option pour le régime optionnel de taxation au tonnage, art. 209-0 B (entreprises de transport maritime), cocher la case					
A IDENTIFICATION DE L'ENTREPRISE					
Désignation de la société:			Adresse du siège social:		
AAD			C/C COMMERCIAL DESTRELLAND		
SIRET 7 9 4 4 4 1 7 6 6 0 0 0 1 9			LOCAL N-303-304		
Adresse du principal établissement:			Ancienne adresse en cas de changement:		
REGIME FISCAL DES GROUPES					
Les entreprises placées sous le régime des groupes de sociétés doivent déposer cette déclaration en deux exemplaires (art 223 A à U du CGI)					
Date d'entrée dans le groupe de la société déclarante					
Pour les sociétés filiales, désignation, adresse du lieu d'imposition et n° identification de la société mère:					
SIRET					
B ACTIVITE					
Activités exercées		Commerces de détail d'optique		Si vous avez changé d'activité, cochez la case	
C RECAPITULATION DES ELEMENTS D'IMPOSITION (cf. notice de la déclaration n°2065)					
1 Résultat fiscal		Bénéfice imposable à 31%		0	
Bénéfice imposable à 15%		38 120		Bénéfice imposable à 28%	
		Résultat net de cession, de concession ou de sous-concession des brevets et droits de propriété industrielle assimilés		81 554	
2 Plus-values		PV à long terme imposables à 15%		PV à long terme imposables à 19%	
		Autres PV imposables à 19%		PV exonérées (art. 238 quindecies)	
3 Abattements et exonérations notamment en faveur des entreprises nouvelles ou implantées en zones d'entreprises ou zones franches					
Entreprises nouvelles, art 44 sexies		Jeunes entreprises innovantes, art. 44 sexies-0 A		Zone de restructuration de la défense art. 44 terdecies	
Entreprises nouvelles, art 44 septies		Zone franche d'activité, art. 44 quaterdecies		Autres dispositifs	
Bassins urbains à dynamiser (BUD), art. 44 sexdecies		Zones franches urbaines - Territoire entrepreneur, art 44 octies A			
Société d'investissement immobilier cotée		Zone de développement prioritaire, art. 44 septdecies			
Bénéfice ou déficit exonéré (indiquer + ou - selon le cas)				Plus-values exonérées relevant du taux de 15 %	
4 Option pour le crédit d'impôt outre-mer : dans le secteur productif, art. 244 quater W					
D IMPUTATIONS (cf. notice de la déclaration n°2065)					
1. Au titre des revenus mobiliers de source française ou étrangère, ayant donné lieu à la délivrance d'un certificat de crédit d'impôt					
2. Au titre des revenus auxquels est attaché, en vertu d'une convention fiscale conclue avec un Etat étranger, un territoire ou une collectivité territoriale d'Outre-Mer, un crédit d'impôt représentatif de l'impôt de cet Etat, territoire ou collectivité.					
E CONTRIBUTION ANNUELLE SUR LES REVENUS LOCATIFS (cf. notice de la déclaration n° 2065)					
Recettes nettes soumises à la contribution 2,50%					
F ENTREPRISES SOUMISES OU DESIGNÉES AU DÉPÔT DE LA DÉCLARATION PAYS PAR PAYS CbC/DAC4 (cf. notice de la déclaration n° 2065-SD)					
1-Si vous êtes l'entreprise, tête de groupe, soumise au dépôt de la déclaration n° 2258-SD (art. 223 quinquies C-I-1), cocher la case ci-contre					
2-Si vous êtes la société tête de groupe et que vous avez désigné une autre entité du groupe pour souscrire la déclaration n° 2258-SD, indiquer le nom, adresse et numéro d'identification fiscale de l'entité désignée				Nom	
				NIF	
3-Si vous êtes l'entreprise désignée au dépôt de la déclaration n° 2258-SD par la société tête de groupe (art. 223 quinquies C-I-2), cocher la case ci-contre					
Dans ce cas, veuillez indiquer le nom, adresse et numéro d'identification fiscale de la société tête de groupe				Nom	
				NIF	
G COMPTABILITÉ INFORMATISÉE					
L'entreprise dispose-t-elle d'une comptabilité informatisée ?		OUI	X	NON	Si oui, indication du logiciel utilisé
					CEGID
Vous devez obligatoirement souscrire le formulaire n° 2065-SD par voie dématérialisée. Le non respect de cette obligation est sanctionné par l'application de la majoration de 0,2 % prévue par l'article 1738 du CGI. Vous trouverez toutes les informations utiles pour télédéclarer sur le site www.impots.gouv.fr . Les notices des liasses fiscales sont désormais uniquement accessibles sur le site www.impots.gouv.fr .					
Nom et adresse du professionnel de l'expertise comptable:			Nom et adresse du conseil:		
Tél:			Tél:		
OGA/OMGA			Identité du déclarant:		
Viseur conventionné			Date:		
(Cocher la case correspondante)			Lieu		
Nom et adresse du CGA/OMGA ou du viseur conventionné:			BAIE MAHAULT		
			Qualité et nom du signataire:		
N° d'agrément du CGA/OMGA/viseur conventionné			Signature		
			VILDEUIL SEBASTIEN		
Examen de conformité fiscale (ECF)					

RELEVÉ DE FRAIS GÉNÉRAUX

ANNÉE 2021 ou exercice

Désignation de l'entreprise AAD

du 01/07/2020

Adresse C/C COMMERCIAL DESTRELLAND LOCAL N-303-304 97122 BAIE MAHAULT

au 30/06/2021

A - FRAIS ALLOUÉS DIRECTEMENT OU INDIRECTEMENT AUX PERSONNES LES MIEUX RÉMUNÉRÉES :

v. notice ①

NOM, PRÉNOM ET EMPLOI OCCUPÉ	ADRESSE COMPLETE
1	
2	
3	
4	
5	
6	
7	
8	
9	
10	

RÉMUNÉRATIONS DIRECTES OU INDIRECTES (dans l'ordre du tableau ci-dessus)

Montant des rémunérations de toute nature (v. notice ②)	Montant des indemnités et allocations diverses (v. notice ③)	Valeur des avantages en nature (v. notice ④)	Montant des remboursements de dépenses à caractère personnel (v. notice ⑤)	TOTAL DES COLONNES 1 à 4	Frais de voyages et de déplacements (v. notice ⑥)	DÉPENSES ET CHARGES AFFÉRENTES aux véhicules et autres biens (v. notice ⑦)	aux immeubles non affectés à l'exploitation (v. notice ⑧)	TOTAL DES COLONNES 5 à 8
1	2	3	4	5	6	7	8	9
1								
2								
3								
4								
5								
6								
7								
8								
9								
10								
**								

** TOTAUX

B - AUTRES FRAIS

10

Cadeaux de toute nature, à l'exception des objets conçus spécialement pour la publicité, et dont la valeur unitaire ne dépasse pas 69 € par bénéficiaire (toutes taxes comprises)	
Frais de réception, y compris les frais de restaurant et de spectacles, qui se rattachent à la gestion de l'entreprise et dont la charge lui incombe normalement	
Total	

C - ÉLÉMENTS DE RÉFÉRENCE

(v. notice ① :

Total des dépenses	Bénéfices imposables ⑨
- de l'exercice 2021 (total col.9 + total col.10) ⑪	- de l'exercice 2021 ⑪
- de l'exercice précédent ⑪	- de l'exercice précédent ⑪

Nom et qualité du signataire VILDEUIL SEBASTIEN

A BAIE MAHAULT le _____

Signature,

Les montants sont arrondis à l'unité la plus proche.

ANNEXE A LA LIASSE FISCALE

Ecritures d'inventaires	Débit	Crédit	Montant
COMPTES D'ACTIF			
48600000 CCA - CHARGES CONST D AV			11 087.43
30/06/2021 REV CCA REFAC DATA 07/21 A 01/22	320.83		
30/06/2021 REV CCA DUSTER 01/07 - 24/07/21	243.60		
30/06/2021 REV CCA XEROX 07/21 - 09/21	510.98		
30/06/2021 REV CCA MONETIK ALIZES 2 S 2021	195.00		
30/06/2021 REV CCA OIAQIN 07/21 - 09/21	45.00		
30/06/2021 REV CCA IIM SOFTWARE 07/21 A 05/2	2 035.00		
30/06/2021 REV CCA ASS INFIBAIL 07/21 - 04/2	80.20		
30/06/2021 REV CCA AFFICHAGE CLG 01/07- 27/1	1 837.50		
30/06/2021 REV CCA ORANGE INTERNET 01 - 26/0	60.67		
30/06/2021 REV CCA CHEQUE DEJEUNER 80 x 7	560.00		
30/06/2021 REV CCA XEROX COPIE 07/21 - 09/21	96.72		
30/06/2021 REV CCA ASS HOMME CLE 2S 2021	887.46		
30/06/2021 REV CCA / 1er LOYER DUSTER MAJORE	3 305.29		
30/06/2021 REV CCA HA CARTE DE VISITE	126.00		
30/06/2021 REV CCA DUSTER ASS 07/21 A 12/21	783.18		
48610000 CCA - DROIT D ENTREE			46 432.27
01/07/2014 AN RECLASSEMENTS SUPP-LOYER	183 597.27		
30/06/2015 AN supp loyer DT AU BAIL 2014/15		19 595.00	
30/06/2016 AN SUPP LOYER DT BAIL 2015/2016		19 595.00	
30/06/2017 AN LOYER SUP DT BAIL 2016/2017		19 595.00	
30/06/2018 AN LOYER SUP DT BAIL 2017/2018		19 595.00	
30/06/2019 AN LOYER SUP DT BAIL 2018/2019		19 595.00	
30/06/2020 AN LOYER SUPP DTR ENTRE 2019/202		19 595.00	
30/06/2021 REV ETAL DROIT D'ENTREE 2020/2021		19 595.00	
41810000 CLIENTS - FAE			64 864.98
30/06/2021 REV FAE PROOPTIC 30/06/2021	64 864.98		
40980000 FOURNISSEURS - AAR			181 732.58
30/06/2021 REV AAR - HEDONISTE PREST 20/21	170 056.47		
30/06/2021 REV AAR DOMLENS Q2 2021	4 761.63		
30/06/2021 REV AAR DOMLENS RFA 1S 2021	3 787.51		
30/06/2021 REV AAR KONCEPT AMBIANCE 04/2021	217.00		
30/06/2021 REV AAR REGUL REDEVANCE / CA 20-2	2 909.97		
42870100 Activité Partielle - Pdt a rec			2 106.45
01/07/2020 AN S.A.N.	1 169.19		
31/03/2021 SAL Activité Partielle	5 029.40 *		
30/04/2021 SAL Activité Partielle	320.38 *		

ANNEXE A LA LIASSE FISCALE

Ecritures d'inventaires	Débit	Crédit	Montant
07/05/2021 CE VIREMENT VIR SEPA DRFIP ILE		* 4 412.52	
44871000 DRFIP - Pdt à recevoir			1 950.00
01/07/2020 AN S.A.N.	1 950.00		
COMPTES DE PASSIF			
16884000 INTERETS COURUS SUR EMPRUNTS			241.24
30/06/2021 REV PROV INTERETS COURUS 30/06/21		241.24	
51860000 AGIOS COURUS			204.40
30/06/2021 REV PROV 30.06.20		204.40	
40810000 Fourn. - Fact.non parven.			6 413.17
30/06/2020 AN FNP CAC JUIN 2020		1 703.45	
30/06/2020 AN FNP MISSION LEGALE CAC 06/20		379.75	
30/06/2021 REV FNP EDF 01/05 - 30/06		7.20	
30/06/2021 REV FNP CONSO EAU 13/04 - 30/06		116.16	
30/06/2021 REV FNP MEDEF 1S 2021		325.00	
30/06/2021 REV FNP ECAM PAIE 06/21		182.28	
30/06/2021 REV FNP BEM 2020 /2021		2 115.75	
30/06/2021 REV FNP KONSEPT AMBIANCE 04/2021		86.80	
30/06/2021 REV FNP LA POSTE 06/21		88.96	
30/06/2021 REV FNP DAUPHIN CONSO 06/21		67.88	
30/06/2021 REV FNP AAF REGUL 06/21		402.33	
30/06/2021 REV FNP APPRO COMPTES 2020 / 2021		875.60	
30/06/2021 REV FNP XEROX 06/21		62.01	
42820000 Dettes provisionnées pour C.P.			20 078.06
30/06/2021 REV PROVISION SALAIRE		20 078.06	
42840000 PROV PRIME EX A VERSER			12 379.16
30/06/2020 AN PROV PRIME BILAN		8 600.00	
01/07/2020 OD ext prov primes 30/06/2020	8 600.00		
30/06/2021 REV prov primes 30/06/2021		12 379.16	
43820000 Prov.Charges soc s/C.P.			3 433.13
30/06/2021 REV PROVISION CHARGES		3 433.13	

ANNEXE A LA LIASSE FISCALE

Ecritures d'inventaires	Débit	Crédit	Montant
43841000 PROV CH SLES SUR PRIMES			2 723.42
30/06/2021 REV prov ch soc/primes 30/06/2021		2 723.42	
43860000 TA ET PPC			3 040.94
31/01/2020 AN Salaire de 01/2020		275.23	
29/02/2020 AN Salaire de 02/2020		232.42	
31/03/2020 AN 03/2020 - Formation continue		42.34	
31/03/2020 AN 03/2020 - Formation continue		12.27	
30/04/2020 AN SALAIRES 04/2020		9.39	
30/04/2020 AN SALAIRES 04/2020		46.66	
31/05/2020 AN SALAIRES 05/2020		59.76	
30/06/2020 AN SALAIRES 06/2020		74.46	
30/06/2020 AN ajust fa mars a juin 2020		495.08	
01/10/2020 SAL CHARGES A PAYER/FORMATION CON		94.12	
01/10/2020 SAL CHARGES A PAYER/FORMA CIF CDD		43.68	
01/11/2020 SAL CHARGES A PAYER		125.87	
01/12/2020 SAL TAXE APPRENTISSAGE		95.01	
01/12/2020 SAL FORMATION CONTINU		76.84	
31/01/2021 SAL sal;janv- TAXE APPRENTISSAGE		96.70	
31/01/2021 SAL SAL.JANV- FORMATION CONTINUE		78.22	
28/02/2021 SAL Taxe d'apprentissage		112.16	
28/02/2021 SAL Formation continue		90.74	
31/03/2021 SAL Taxe d'apprentissage		78.12	
31/03/2021 SAL Formation continue		63.18	
30/04/2021 SAL Taxe d'apprentissage		110.51	
30/04/2021 SAL Formation continue		89.39	
31/05/2021 SAL Taxe d'apprentissage		86.45	
31/05/2021 SAL Formation continue		69.93	
30/06/2021 REV SALAIRES 07/2020		14.31	
30/06/2021 REV SALAIRES 08/2020		96.04	
30/06/2021 REV SALAIRES 08/2020		19.08	
30/06/2021 REV 09/2020 - Formation continue		81.02	
30/06/2021 REV 09/2020 - Formation continue		16.31	
30/06/2021 SAL Taxe d'apprentissage		92.80	
30/06/2021 SAL Formation continue		75.06	
30/06/2021 REV SALAIRES 07/2020		87.79	
44860000 Etat - Charges à Payer			1 997.50
30/06/2020 AN PROV TVTS 1S2020		267.50	
30/06/2021 REV PROVISION CFE 1S 2021		1 205.50	
30/06/2021 REV PROVISION CVAE		257.00	
30/06/2021 REV PROV TVTS 2S2020		267.50	

ANNEXE A LA LIASSE FISCALE

Ecritures d'inventaires	Débit	Crédit	Montant
CHARGES EXCEPTIONNELLES			
68730000 Dot.Prov.réglementées - Stocks			4 432.70
30/06/2021 REV DEP STOCK 30/06/2021	4 432.70		

A.A.D.
Société par Actions Simplifiée à associé unique
Au capital de 10 000 Euros
Centre Commercial Destreland Local n°303/304
97122 BAIE MAHAULT
794 441 766 RCS POINTE A PITRE
* * * *

DECISIONS DE L'ASSOCIEE UNIQUE PRESIDENTE DU VENDREDI 24 DECEMBRE 2021

PROCES VERBAL APPROBATION DES COMPTES ANNUELS DE L'EXERCICE CLOS LE 30 JUIN 2021

* * * *

EXTRAIT

DEUXIEME RESOLUTION

(Affectation du résultat de l'exercice clos le 30 juin 2021 et distribution des dividendes)

L'associée unique décide d'affecter le bénéfice de l'exercice s'élevant à 100.250 euros de la manière suivante :

2.1 Origine

Le report à nouveau à la clôture de l'exercice le 30 juin 2021 est de 0 euros.
Les Autres réserves à la clôture de l'exercice le 30 juin 2021 s'élève à 305.433 euros.
Le résultat bénéficiaire de l'exercice clos le 30 juin 2021 est de 100.250 euros.

2.2 Affectation du résultat

L'associée unique décide d'affecter le bénéfice de l'exercice s'élevant à 100.250 euros :

- Dotation « autres réserves » : soit 40.250 euros
- Le compte « autres réserves » passera à un nouveau solde de 345.683 euros.
- À titre de dividendes : soit 60.000 euros.

Les dividendes d'un montant total brut de 60.000 euros sont attribués à l'associée unique la Société HEDONISTE.

Le dividende unitaire brut est donc de 60 euros par action ordinaire.



Les dividendes en numéraire pourront être mis en paiement au siège social à partir du 24 décembre 2021.

Il est également rappelé que les dividendes sont toutes sommes prélevées soit sur les bénéfices distribuables de l'exercice ou soit sur les réserves que l'associé unique décide de répartir.

2.4 Rappel des dividendes distribués au cours des exercices précédents

Conformément aux dispositions de l'article 243 bis du Code général des impôts, l'associée unique rappelle les sommes distribuées à titre de dividendes au titre des trois exercices précédents, à savoir :

Exercice clos	Revenus éligibles à l'abattement de 40%		Revenus non éligibles à l'abattement
	Dividendes	Autres revenus distribués	
Au 30/06/2020	NEANT	NEANT	NON APPLICABLE
Au 30/06/2019	200.000 euros À titre de dividendes	NEANT	NON APPLICABLE
Au 30/06/2018	50.000 euros A titre de dividendes	NEANT	NON APPLICABLE

Pour extrait certifié conforme, le 27 décembre 2021

La Présidente

La SARL HEDONISTE

Représentée par Monsieur Sébastien Vildeuil



**DEMANDE DE CONFIDENTIALITE DU COMPTE DE RESULTAT
PETITE ENTREPRISE AYANT UN COMMISSAIRE AUX COMPTES**

**DECLARATION ACCOMPAGNANT LES DOCUMENTS RENDUS PUBLICS
(Article L. 232-25 al.2 et L. 232-26 al.2 du code de commerce)**

Concernant la société suivante :

Dénomination : **AAD**

Forme juridique : **Société par actions simplifiée (SAS) à associé unique**

Numéro unique d'identification - (Siren) : **794 441 766**

Représentée par :

Nom : **VILDEUIL** Prénoms : **Sébastien, David,**

☐ agissant en qualité de représentant(e) légal(e)

X étant dûment habilité(e) par les textes régissant la forme de la société ci-dessus à effectuer la certification des documents comptables (art. R. 123-102 du code de commerce)

Déclare que concernant les comptes annuels relatifs à l'exercice clos le 30 juin 2021.

X Le ou les commissaires aux comptes ont certifié les comptes sans réserve

☐ Le ou les commissaires aux comptes ont certifié les comptes avec réserves

☐ Le ou les commissaires aux comptes ont refusé de certifier les comptes

☐ Le ou les commissaires aux comptes ont été dans l'incapacité de certifier les comptes

☐ Le rapport du ou des commissaires aux comptes fait référence à quelque question que ce soit sur laquelle ils ont attiré spécialement l'attention sans pour autant assortir la certification des comptes de réserves

Fait à Baie-Mahault, le 27 décembre 2021

Monsieur Sébastien VILDEUIL

Signature

